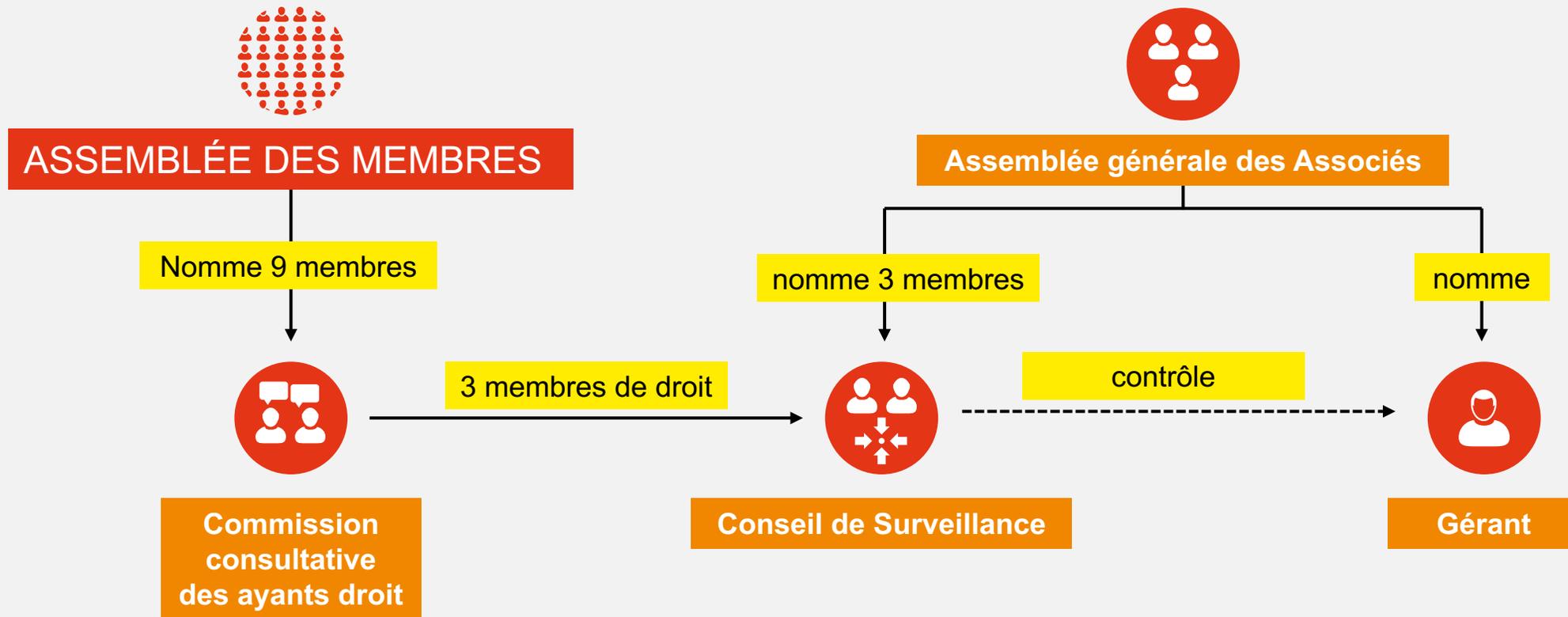


# LA GOUVERNANCE DE LA SACEM POLYNÉSIE



# LA GOUVERNANCE DE LA SACEM POLYNÉSIE

- entend le rapport du Gérant sur les activités de la Sacem Polynésie et le rapport du Président de la Commission consultative
- nomme la Commission consultative des ayants droit



## ASSEMBLÉE DES MEMBRES

Nomme 9 membres



### Commission consultative des ayants droit

- étudie toutes les questions relevant du domaine de la gestion des droits d'auteur en Polynésie française et de l'action culturelle de la Sacem Polynésie.
- transmet ses avis et propositions au Gérant de la Société.

3 membres de droit

nomme 3 membres



### Conseil de Surveillance

- a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Sacem Polynésie
- approuve le compte de gestion prévisionnel
- arrête les comptes annuels
- doit être préalablement saisi par le Gérant sur certaines questions engageant la société.



## Assemblée générale des Associés

- approuve le rapport du Gérant et les comptes annuels
- entend le rapport du Président de la Commission consultative
- nomme et révoque le gérant
- fixe ses pouvoirs, sa rémunération et la durée de ses fonctions

nomme



### Gérant

- représente la Société et l'engage sous sa seule signature.
- établit chaque année un compte rapport de gestion
- tient une comptabilité des opérations sociales.

contrôle